

INTRODUCTION

TERRE-NEUVE FACE À LA CONFÉDÉRATION AVANT 1940

Terre-Neuve ne fut guère touchée par les courants qui rapprochèrent les membres fondateurs de la confédération canadienne. Au cours des trois siècles précédents, elle était généralement restée à l'écart des deux Canadas, et même des colonies voisines, les futures provinces maritimes. Ni la nécessité d'établir un cadre politique viable pour les Français et les Anglais du Canada, ni le désir de mieux asseoir la défense du territoire ne préoccupaient beaucoup les habitants de la plus ancienne colonie; quant aux politiques commerciales, elles n'attiraient pas non plus les négociants terre-neuviens. Néanmoins, à l'époque où les autres colonies songeaient à s'associer plus étroitement, la situation économique de Terre-Neuve était médiocre et la population en souffrait. C'est en partie pour cette raison que son gouvernement accepta de déléguer des représentants à la conférence sur la confédération qui se tint à Québec en octobre 1864. Les résolutions qui en résultèrent prévoyaient l'entrée de Terre-Neuve.

Ces dispositions n'allaient toutefois jamais entrer en vigueur, même si, au départ la possibilité n'en semblait pas exclue. En effet, un comité du parlement de Terre-Neuve recommanda que la question de la confédération soit soumise à la population lors des élections générales de 1865 et, en novembre, on assista à la victoire du parti en faveur de celle-ci. En outre, le gouvernement britannique, notamment dans des déclarations explicites adressées au parlement par le Gouverneur, fit clairement connaître son désir de voir l'île se joindre à la nouvelle confédération de colonies britanniques. Mais une forte opposition s'étant fait jour tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parlement, et principalement à la chambre de commerce, le gouvernement adopta une attitude attentiste. Toute une année durant, malgré le mandat reçu de ses électeurs, il céda aux pressions de la classe commerçante. Terre-Neuve ne fut pas représentée à la conférence de décembre 1866 à Londres où furent négociées les dispositions finales de la confédération. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, élaboré pour donner effet à ces dispositions, ne contenait plus qu'une clause stipulant la procédure par laquelle Terre-Neuve pourrait entrer dans la confédération à une date ultérieure si elle le désirait, et la mention du nombre de sièges que la province pourrait occuper au Sénat du Canada.

Le gouvernement britannique ne tarda pas à tirer avantage de la première clause. A l'ouverture du parlement de Terre-Neuve en 1869, moins de deux ans après l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le Gouverneur demanda aux représentants du peuple de se pencher sans plus tarder sur la question de la confédération. Un comité de la Chambre fut formé qui élaborait des conditions à négocier avec le gouvernement canadien. Après de houleux débats, le parlement décida par une importante majorité que les conditions proposées seraient soumises au gouvernement du Canada, et une délégation fut envoyée à Ottawa à cette fin.

Dans l'ensemble, les dispositions contenues dans les résolutions de la conférence de Québec étaient déjà avantageuses pour Terre-Neuve. Celles que le